

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser pour le service national à partir du jour de leur anniversaire et dans un délai de trois mois.

En cette période de crise sanitaire, les demandes de recensement se feront uniquement sur rendez-vous en appelant préalablement la mairie au 03-26-61-01-03.

Merci pour votre compréhension.